

VILLE D'ARBOIS

DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26.05.28-18

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRÉSENTS : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, adjoints ;
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme CHATEAU Christine, MM. TAUBATY Christian, LANQUETIN Jean-Philippe, ROBERGET Philippe, Mmes HALLE Cathy, JEANDENANS Jennifer, LAMY Alice, M. PRUDENT Adrien, Mme BOUDRY Jeanne, MM. MILLE Pierre, LEMESRE Matthieu, Mme DUBOZ Catherine, M. COURT Jean-Louis, Mme SOLNON Marie-Pierre ; MM. VUILLET Olivier, BRUNIAUX Philippe, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 21	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 23 / 05 / 2026	ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme CALONNE Evelyne a donné pouvoir à M. JAILLET Marc
	SECRETAIRE DE SEANCE : M. LANQUETIN Jean-Philippe

DÉLIBÉRATION N° 18 :

Attribution d'aides habitat à des particuliers

Mme la Maire expose que la commune d'Arbois a voté en novembre 2023 un dispositif d'aides complémentaires aux dispositifs contractualisés par la communauté de communes en matière d'habitat.

Ainsi, par ce dispositif, la commune peut apporter les aides suivantes :

- prime de 3 000 € pour la pose d'un ascenseur desservant au moins 2 logements,
- prime de 5 000 € pour sortir des logements de la vacance depuis plus de 2 ans et incluant de la rénovation thermique
- prime de 3 000 € pour agrandir fusionner des logements dont la surface finale est à minima 50 m²,
- prime de 3 000 € pour aider à la création d'un extérieur
- prime à la rénovation de façade incluant rénovation thermique à hauteur de 50 % des dépenses éligibles dans la limite de 6 000 € de subvention

La commission « Urbanisme et Habitat » du 19 mai a examiné plusieurs dossiers et a émis à l'unanimité un avis favorable pour attribuer certaines subventions et en rejeter d'autres.

Pour éviter tout risque de conflit d'intérêt, M. Philippe ROBERGET indique ne pas prendre part au vote car certains de ces dossiers sont des clients.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de :
 - 10 000 € (2 x 5 000 €) pour la sortie de vacance de 2 logements Rue de Bourgogne (dossier HAB-ARB 26/0005)
 - 3 000 € pour une fusion de deux logements Rue Chevière (dossier HAB-ARB 26/ 0004). Une autre subvention est en attente de pièce avant validation pour une sortie de vacance.
 - 5 000 € pour une sortie de vacance d'un logement Rue de Larney (dossier HAB-ARB 26/ 0001).
 - 50 % du montant des travaux HT dans la limite de 6 000 € de subvention pour le ravalement d'une façade rue du Général Delort (dossier HAB-ARB 26/0008)
- **DE NE PAS ATTRIBUER** de subvention à
 - Une sortie de vacance Rue Pointelin (dossier HAB-ARB 26/0002) car le logement n'était plus vacant au moment de la demande
 - Une sortie de vacance rue Chevière (dossier HAB-ARB 26/0007) car il ne s'agissait pas d'une réelle vacance du logement et la commune ne dispose pas de toutes les pièces nécessaires.

Résultat du vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,



Jean-Philippe LANQUETIN